

Titre certifié par l'Etat Niveau II inscrit au RNCP

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016

En partenariat avec l'IPAC

“ Responsable du Développement de l'Unité Commerciale ”



Conditions d'accès

Etre titulaire d'un diplôme niveau BAC + 2 ou avoir validé 120 ECTS.

Domaines de compétence

Le Responsable d'Unité gère, anime, développe son unité, celle-ci pouvant prendre la forme d'un point de vente, d'une agence, d'un rayon, d'un service au sein d'une entreprise.

Dans tous les cas le Responsable d'Unité est impliqué dans le processus de commercialisation.

Postes et fonctions visés

- Management : Responsable d'agence, manager de rayon, chef de projets, etc.
- Marketing : Chargé de projets marketing, chargé de communication, etc.
- Commerce : Ingénieur d'affaires, chargé de développement clientèle et/ou commercial, etc.

Organisation de la formation

UE ACTIVITE COMMERCIALE
ETUDE DE CAS
Matières
Marketing stratégique
Marketing Communication Web
Plan marketing digital
Marketing études
Stratégie de communication
Communication opérationnelle
Politique commerciale et relations clients
Gestion du e-branding
Distribution
Négociation

UE ACTIVITE MANAGERIALE
ETUDE DE CAS
Matières
Communication et relations professionnelles
Management des Hommes et des organisations
Management de la force de vente

UE ACTIVITE GESTIONNAIRE
ETUDE DE CAS
Matières
Cadre juridique de l'entreprise
Droit du travail
Contrôle budgétaire
Business plan financier
Pilotage de l'activité commerciale

UE APPLICATIONS PROFESSIONNELLES
Matières
Anglais
Outils informatiques du manager
Pratique professionnelle
Dossier professionnel (<i>Ecrit + soutenance orale</i>)

Rythme de la formation

2 jours de formation par semaine, 3 jours en entreprise (Contrat de professionnalisation ou stage).

Informations & préinscriptions

Madame ERNAULT ou Bruno INTAGLIATA

Tél. : 04 91 94 31 64

04.91.94.31.60

@ : ernault@esully.fr

b-intagliata@esully.fr

Rémunération

La rémunération des alternants de moins de 26 ans comprise en 65 et 80% du SMIC (sauf accord de branche plus favorable au salarié).

Préinscription en ligne :

www.institut-superieur-sully.com

